



## Le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan :

Ile d'Aix	Lussant	Saint-Hippolyte
Beauegay	Moëze	Saint-Jean d'Angle
Breuil-Magné	Moragne	Saint-Laurent de la Prée
Cabariot	Muron	Saint-Nazaire sur Charente
Champagne	Port-des-Barques	Soubise
Echillais	Rochefort	Tonnay-Charente
Fouras	Saint-Agnant	Vergeroux
La Gripperie-Saint-Symphorien	Saint-Coutant le Grand	
Loire-les-Marais	Saint-Froult	



Réalisation graphique et photos : Service Communauté d'agglomération (CRBO) - 2016 - Ne pas être en vente publique

# AGRICULTEURS, CONCHYLICULTEURS



La Communauté d'agglomération Rochefort Océan accompagne vos projets



### Contact :

Direction Aménagement du Territoire  
et de l'Environnement  
Paysagiste concepteur  
05 46 83 64 83

### CARO

3, avenue Maurice Chupin - Parc des Fourriers  
BP 50224 - 17304 ROCHEFORT Cedex  
[www.agglo-rochefortocéan.fr](http://www.agglo-rochefortocéan.fr)



L'extension ou la valorisation de votre bâtiment et de ses abords devient nécessaire ?

Vous prévoyez prochainement des changements ?

La CARO vous propose un accompagnement technique, réglementaire et financier de l'origine de votre projet à sa réalisation.



# AGRICULTEURS, CONCHYLICULTEURS

La CARO accompagne vos projets

Favoriser l'évolution des sièges d'exploitations agricoles et conchylicoles en valorisant nos paysages et notre cadre de vie, c'est l'ambition portée par le Grand Site et plus largement par les 25 communes de la Communauté d'agglomération.

Sur notre territoire, les agriculteurs et conchyliculteurs façonnent aujourd'hui les paysages. Avec l'évolution constante des pratiques de production agricoles et conchylicoles (mise aux normes, rentabilité) **nos paysages ruraux évoluent.**



La Chambre d'Agriculture, le Comité Régional de la Conchyliculture, l'État, la CARO et le CAUE **se mobilisent pour vous accompagner** tout au long du développement de votre projet tout en analysant la faisabilité réglementaire et l'insertion paysagère et architecturale.



## Quelle aide pour qui ?

### Aide technique pour les exploitants du territoire Rochefort Océan (25 communes).

- Identification de vos besoins ;
- Développement de votre projet (réglementation et intégration paysagère et architecturale) ;
- Finalisation du projet par l'exploitant et dépôt des demandes d'autorisations.

### Complétée d'une aide financière (sous conditions) pour les exploitants situés dans :

- le site classé de l'Estuaire de la Charente ;
- le site classé de l'ancien golfe de Saintonge (Marais de Brouage).

Cette aide, plafonnée à 10 000 €, couvre 50% du montant hors taxes des travaux éligibles liés à l'insertion paysagère et architecturale des bâtiments.



Un projet de construction, d'extension, de rénovation, de vente directe ... sur votre exploitation ou à ses abords ?

#### ETAPES DU PROJET

1. Identification de vos besoins

2. Développement de votre projet (réglementation / intégration paysagère)

3. Finalisation du projet par l'exploitant et dépôt des demandes d'autorisation

L'agriculteur est le maître d'ouvrage de son projet. A sa demande il peut être accompagné par le technicien de la CARO qui assure les échanges avec les différents interlocuteurs au cours de la conception du projet.